



Cabinet de recouvrement de créances

Par **Alcane**, le 17/03/2009 à 10:12

En 2007; j'ai laissé mon chien à la SPA pq il avait mordu ma femme, je n'avait pas le coeur de le faire piquer et pensais qu'il pourrait le confier à un maitre chien. Bref, 3 jours plus tard, la SPA me rappelle en me disant qu'il faut soit récupérer mon chien, soit payer plus de 300€ pr les tests de mordant, je récupère dc mon chien, je leur règle les frais de gardiennage +intervention vétérinaire et je fais faire les tests chez mon vétérinaire, ce qui m'a couté 80€ (au lieu des 300!) Bref, finalement je garde mon chien, lui mets une muselière à chaque fois que je pars.Qq semaines plus tard, je recois une nouvelle carte d'identification du chien sur laquelle la SPA apparait comme étant le propriétaire. Je leur demande des explications, il me disent que pq j'ai rempli le formulaire d'abandon, le chien devient propriété de la SPA. Le temps passe, en octobre 2008, le chien mord de nouveau ma femme,cette fois plus gravement, elle est emmenée à l'hopital. J'appelle alors la SPA pr savoir quoi faire, ils me disent de refaire les tests de mordant puis de leur amener le chien,soit 3 semaines après(durée des tests). J'emène donc mon chien au refuge, celui-ci étant fermé je le laisse dans un box, rempli le formulaire et laisse le carnet de santé avec tous les documents nécessaires. Bref, la spa me rappelle en me disant que je ne leur ai pas laissé le carnet, finalement ils l'ont retrouvé plus tard. Qq semaines plus tard, je recois un courrier de la SPA me disant que le chien avait du etre placé en fourrière pq le dossier n'était pas complet et qu'ils ne pouvaient pas en prendre possession, ils me demandent de régler les frais de fourrière(85€) alors qu'ils étaient déjà propriétaire du chien depuis 1 an! qd je leur demande ce qu'il manquait au dossier, ils ne savent pas me répondre mais me dise que je dois payer. Ce qu'ils me demandait ne régler n'étant pas justifier, je ne les ai pas payés. Entre temps ils m'ont envoyé une lettre pour savoir comment se portait le chien que j'avais adopté chez eux alors que c'est moi qui leur ai donné le chien! Bref, ils ont fini par faire appel à un cabinet de recouvrement de créances qui me menace de me faire assigner devant le tribunal si je ne règle pas, les frais de justices étant à ma charge. Je voudrais savoir quels sont réellement leurs droits et ce que je dois faire: régler la somme ou pas? Merci d'avance.

Par **Berni F**, le **17/03/2009** à **12:45**

lorsque un organisme fait appel à un cabinet de recouvrement, c'est en général qu'ils abandonnent la créance ou ne voient pas de moyens légaux de la récupérer, et envoient à tout hasard le dossier aux "harceleurs" que sont ces sociétés dont les résultats sont uniquement fondés sur la peur des gens (le meilleurs moyen face à eux est de les ignorer)

si j'ai bien compris, vous avez en votre possession un document qui indique que vous n'êtes pas propriétaire du chien.

étant donné la situation que vous décrivez (et la mauvaise fois de vos interlocuteurs) je vous suggère d'envoyer un courrier recommandé à la SPA dans lequel vous affirmerez que vous n'êtes propriétaire du chien et que les frais ne vous concernent plus. cette précaution vous servira en cas d'insistance de la SPA par des moyens plus sérieux.

du reste, vous ignorerez tous les courriers reçus en lettre simple, en tout cas ceux qui ne vous "plaisent" pas, considérant que vous ne les avez jamais reçus (pour faire simple : direction la corbeille).

PS : si jamais la société de recouvrement tente de vous joindre par téléphone, il ne faut absolument pas "négocier", le mieux étant de leur raccrocher au nez le plus cordialement possible (de sorte qu'ils comprennent qu'ils ne vous auront pas par l'intimidation)